

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

4 février 1976

Paris, le 28 JAN. 1976

Résultats de la Réunion ministérielle de la Conférence sur la
coopération économique internationale (CCEI), Paris, 16-19 décembre
1975

Département politique et département de l'économie publique.
Proposition commune du 28 janvier 1976
(annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La proposition commune du département politique et du département
de l'économie publique est approuvée.

Extrait du procès-verbal (proposition avec annexes):

- EPD 6 pour exécution
- EVD 5 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Schwarz



DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

Berne, le

28 JAN. 1976

Pas destiné à la presse

Distribué

Au Conseil fédéral

Résultats de la Réunion
ministérielle de la
Conférence sur la coopération
économique internationale (CCEI)
(Paris, 16-19 décembre 1975)

Le Département de l'économie publique a fait état, dans le rapport qu'il vous a adressé le 5 décembre 1975, de l'évolution qui a conduit à la convocation de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) pour le 16 décembre 1975. Ainsi qu'il ressort de ce rapport, la convocation de la Réunion ministérielle à la date prévue demeura incertaine presque jusqu'au dernier moment, en raison des difficultés qu'eurent les deux camps à désigner leurs représentants respectifs. Nous ne savons pas d'une manière précise comment s'est opéré le choix des participants au sein du Groupe des 77. Les pays de l'OCDE rencontrèrent pour leur part deux difficultés majeures: le refus opposé - jusqu'à la réunion du Conseil européen de Rome de début décembre - par le Royaume-Uni à une représentation unique de la CEE et l'incapacité des petits pays de s'accorder sur la liste des cinq Etats qui viendraient s'ajouter aux Etats-Unis, à la CEE et au Japon. Ce furent finalement les trois "Grands" qui désignèrent l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Suède et la Suisse aux dépens de l'Autriche, de la Grèce et de la Norvège qui avaient également fait acte de candidature. (*)

Si la Suisse fut finalement désignée - et non l'Autriche, par exemple - cela est probablement dû à notre engagement constant, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, en faveur de la coopération économique multilatérale et au rôle constructif que nous nous sommes toujours efforcés de jouer dans la re-

(*) La liste des pays participants ainsi que les co-présidents de la Conférence et des différentes Commissions figurent dans le Communiqué final annexé au présent Rapport.

- 2 -

cherche internationale de solutions aux problèmes qui seront abordés par la CCEI. Il semble que cet élément a été décisif et qu'il a eu plus de poids auprès de nos grands partenaires industrialisés que les interventions politiques au niveau le plus élevé, comme celles entreprises par le Chancelier Kreisky.

Les déclarations générales.

Ouverte solennellement par le Président de la République française, la Réunion ministérielle débuta par l'audition des déclarations générales des 27 délégations, la CEE s'exprimant par les bouches du Président du Conseil des Ministres (M. Rumor), du Président de la Commission, de M. Callaghan et du Ministre luxembourgeois de l'économie nationale et de l'énergie.

D'emblée, le Président Giscard d'Estaing souligna la dimension historique de la Conférence qui marquera "la date du premier jour où les problèmes globaux de l'économie sont entrés dans la conscience collective de notre espèce". Il énonça également l'objectif de la réunion: "faire progresser la rationalité et la justice dans le fonctionnement de l'économie mondiale", afin de permettre le retour à un monde prévisible qui seul "permettra à nos entreprises, publiques et privées, et à nos travailleurs de décider de nouvelles initiatives et de reprendre leur marche vers le progrès".

Ces considérations fondamentales quant à l'objet de la CCEI ne furent mises en question par aucun des orateurs qui lui succédèrent. Ainsi, le Secrétaire d'Etat Kissinger, après avoir souligné que l'édification d'une structure internationale stable et équitable comportait deux dimensions principales, "l'impératif de la paix" et "l'impératif de la justice - la nécessité pressante du progrès économique et social dans le monde", déclara que "la justice sociale et le progrès économique sont précisément l'objet sur lequel porte cette conférence. Pour M. Perez Guerrero, Ministre d'Etat du Venezuela pour les questions économiques internationales et Co-Président de la Conférence, le premier objet de la Conférence est "d'étudier la coopération économique internationale" et le second "d'établir un dialogue entre les pays développés à économie de marché et les pays du Tiers monde". D'une manière générale, les déclarations furent brèves et s'attachèrent surtout à présenter une analyse des problèmes économiques et à indiquer les toutes grandes lignes qu'il conviendrait de suivre pour les résoudre. Seul M. Kissinger fit une longue déclaration contenant des propositions concrètes - largement axées sur celles qu'il avait présentées à la 7ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies - en particulier sur les questions auxquelles les Etats-Unis portent un intérêt particulier dans le cadre de la CCEI, à savoir:

- le prix du pétrole et les garanties d'approvisionnement pétrolier dans la mesure où ils affectent l'économie internationale;
- les graves problèmes de balance des paiements que connaissent les pays en développement;
- les conditions qui régissent les investissements à l'étranger;
- les problèmes posés par les produits de base essentiels, notamment les denrées alimentaires;
- les problèmes commerciaux;
- les besoins urgents des pays les plus pauvres.

Les pays en développement présentèrent une analyse dure de la situation économique mondiale en général et de celle du Tiers monde en particulier. Souvent, cette analyse prit la forme d'un véritable réquisitoire contre "l'ancien ordre économique international" qui a permis que se creuse un fossé considérable entre les pays industrialisés et les pays en développement, disparités qui trouvent leur origine dans un déséquilibre des rapports économiques internationaux entre les deux groupes et "dans la longue exploitation pratiquée par les pays colonialistes au détriment des pays en développement" (Irak). La responsabilité de la crise économique actuelle fut entièrement rejetée sur l'Occident par M. Amouzegar, Ministre de l'Intérieur de l'Iran, alors que M. Perez Guerrero déclara que "le malaise et la crise qui règnent dans le monde tiennent au fait que certains membres de la communauté internationale exploitaient leurs propres ressources et celles de l'étranger au mépris de toute justice et de toute raison, sans tenir compte des besoins des pays en développement".

A cette analyse agressive de la situation, reprenant des thèses bien connues, les pays en développement juxtaposèrent des conclusions et des lignes d'action relativement prudentes et conciliantes qui s'accordèrent, en fait, assez bien avec le ton adopté par les pays industrialisés: référence générale à l'esprit et aux résultats de la 7ème session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (mais également à la 6ème session spéciale), affirmation de la nécessité pour tous les pays en développement de devoir compter d'abord sur leurs propres ressources (l'Egypte et l'Inde soulignèrent notamment que la responsabilité du développement du Tiers monde incombait en premier lieu aux pays en développement eux-mêmes), reconnaissance de l'état d'interdépendance des économies, conscience du temps qui sera nécessaire pour aboutir à des solutions durables. L'exposé du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie surprit par son ton réaliste: Refus de ramener les problèmes à l'évaluation de rapports de force, opposition au dogmatisme (comme au conservatisme), appel à des solutions acceptables et acceptées par tous.

En ce qui concerne les thèmes de négociation eux-mêmes, les pays en développement s'attachèrent principalement à indiquer les solutions qu'il conviendrait d'adopter en vue de résoudre les principaux déséquilibres qui affectent actuellement les relations économiques internationales: prix du pétrole et des matières premières (indexation, stocks régulateurs, financement compensateur, etc.) obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges, transferts technologiques, aide alimentaire, aide financière au développement, participation aux mécanismes des décisions internationaux, etc.

On a noté enfin avec intérêt que M. Perez Guerrero s'efforça d'adopter généralement un ton conciliant. S'il était le porte-parole des pays en développement, il ne fut certainement pas celui des plus durs d'entre eux.

Problèmes particuliers

Les principaux problèmes particuliers qui furent examinés au cours de la Réunion ministérielle furent les suivants:

- Elargissement du cercle des participants

On s'attendait à ce que les pays en développement demandent un élargissement du cercle des participants à la CCEI. Il n'en fut rien. Bien que des regrets furent exprimés ça et là, leur porte-parole, le Vénézuélien Perez-Guerrero, Co-Président de la Conférence, déclara que le Groupe des pays en développement pouvait accepter à la fois la limitation à 27 du nombre de participants à la Conférence et à 15 le nombre de membres aux Commissions (dont dix pays du Tiers monde).

- Mandats des Commissions

Comme il fallait s'y attendre, la définition du mandat des Commissions constitua la principale pierre d'achoppement de la Conférence. Le "consensus" de la seconde Réunion préparatoire avait défini la tâche de chacune des Commissions d'une manière très générale. Les débats ministériels furent une longue série de monologues qui n'apportèrent guère de précisions sur la manière dont les Commissions devraient exécuter leur travail. La suggestion du Ministre Bouteflika qu'il présenta à l'issue du débat général, de profiter de la présence des Ministres pour donner des "directives politiques" aux experts membres des Commissions n'était donc pas dénuée de fondement. Mais il était évident que la réalisation de la suggestion algérienne s'avérerait longue et difficile puisqu'elle aurait constitué une véritable négociation. C'est pourquoi le Ministre Bouteflika proposa formellement de charger les deux Co-Présidents de la Conférence et les huit Co-Présidents des Commissions de définir les mandats d'une manière plus précise avant que se réunissent les Commissions. Cette initiative se heurta à la résistance des pays industrialisés mais

- 5 -

aussi d'un certain nombre de pays en développement non producteurs de pétrole. En effet, ceux-ci craignaient que la création d'une espèce de "Comité de direction" de la Conférence composé des Co-Présidents ne donne un poids prépondérant aux pays Membres de l'OPEP puisque ceux-ci occupent quatre des cinq co-présidences attribuées aux pays en développement. (Seule la Commission des produits de base est co-présidée par un pays non membre de l'OPEP, le Pérou). En outre, une telle "Quatrième Conférence préparatoire" aurait risqué de retarder le début des travaux de substance de la CCEI.

Le paragraphe 6 du Communiqué de la Conférence ministérielle reflète l'accord finalement intervenu: le début des travaux des Commissions ne sera pas retardé; quoiqu'il arrive, elles commenceront leurs délibérations le 11 février 1976. Toutefois, le 26 janvier, les Co-Présidents de la Conférence et des Commissions se réuniront pour examiner "la préparation des travaux des quatre Commissions" et ceci "après consultation, au besoin, des autres participants à la Conférence". Le communiqué précise que la réunion du 26 janvier aura lieu "dans le cadre des orientations générales indiquées aux paragraphes 10 à 14 de la Déclaration finale de la deuxième Réunion préparatoire qui ont été approuvées par la Conférence", ce qui laisse entendre que des interprétations diverses sont possibles au sujet de la tâche que les Co-Présidents auront à accomplir le 26 janvier.

- Répartition des sièges et des Co-Présidences des Commissions

Si les pays industrialisés avaient pu répartir entre eux leurs sièges et leurs co-présidences dans les Commissions dès avant l'ouverture de la Réunion, les pays en développement rencontrèrent de grandes difficultés pour s'accorder sur une telle liste. Cette négociation ardue entre pays en développement fut une des causes pour lesquelles la Réunion se prolongea. La décision finalement adoptée est reflétée au paragraphe 7 du Communiqué final ci-joint.

- Absence des pays de l'Est

A la surprise générale, le Président Giscard d'Estaing déclara dans son discours d'ouverture: "... certains pays socialistes ne participent pas à cette délibération. Il vous appartiendra d'envisager la manière dont ils devront être informés de vos travaux ou invités à s'y associer."

Cette déclaration n'eut pas de suite concrète. Bien que l'un ou l'autre des représentants du Tiers monde se soit référé à l'absence des pays de l'Est, cette question ne fut pas non plus soulevée officiellement.

L'absence des pays socialistes peut être interprétée comme une absence d'intérêt de leur part à l'égard de la CCEI. Elle reflète cependant probablement aussi le peu d'attrait que leur participation présente pour les pays en développement eux-mêmes: les pays d'Europe

orientale et la Chine sont en effet des marchés d'exportation d'une importance marginale pour eux, et l'assistance qu'ils prêtent à leur développement est de faible volume.

- Problèmes administratifs

Le Secrétariat de la Conférence sera dorénavant assuré par un petit Secrétariat international, dont le chef sera M. Bernard Guitton, Conseiller des affaires étrangères au Quai d'Orsay. Il sera assisté de deux Secrétaires exécutifs suppléants, l'un provenant d'un pays industrialisé, l'autre d'un pays en développement.

Les frais seront partagés par moitié entre pays développés et pays en développement. La répartition au sein des groupes reste encore à définir. Une première estimation, très provisoire, les chiffre à quelque 4 millions de dollars des Etats-Unis. La part que la Suisse pourrait être appelée à prendre à sa charge pourrait se monter, toujours selon des calculs provisoires, à environ 500'000 à 600'000 francs suisses. Une telle dépense ne figure ni au plan financier ni au budget de l'année 1976. Il sera donc indispensable de prévoir, le moment venu, de libérer les crédits nécessaires à cet effet.

Une nouvelle Réunion ministérielle à 27 se tiendra dans douze mois environ. Au niveau des fonctionnaires, une ou plusieurs réunions pourront être tenues "6 mois au moins après la présente réunion ministérielle" (paragraphe 12 du Communiqué final).

Les règles de procédure de la Conférence reposent sur le principe du consensus, "d'après lequel les décisions et recommandations sont adoptées, quand la Présidence a constaté qu'aucune délégation membre n'y fait objection" (paragraphe 13 du Communiqué final).

Position de la Suisse

La déclaration suisse présentée par M. Pierre Graber, Président de la Confédération, figure en annexe. Ce texte est conforme au projet que nous vous avons soumis pour approbation le 15 décembre; seules quelques modifications rédactionnelles y ont été apportées.

En ce qui concerne la participation de notre pays aux travaux des Commissions, nous avons, plusieurs semaines avant la Conférence, fait part aux gouvernements de l'OCDE susceptibles de participer à la CCEI de notre intérêt à faire partie de la Commission de l'énergie et de celle sur les questions financières. Cette participation dans deux Commissions représentait, pour des raisons de répartition, le nombre maximum de sièges auxquels nous pouvions prétendre. Contrairement aux autres petits pays industrialisés participants, nos revendications furent acceptées par le Groupe des 8. Comme chacun des pays membres de la CCEI, nous serons autorisés à déléguer un

- 7 -

représentant à titre d'auditeur sans droit de parole dans les Commissions auxquelles nous n'appartenons pas.

Il avait été question que la Suisse assume la Co-Présidence de la Commission financière. Ceci avait notamment été proposé par la CEE. Cette idée rencontra toutefois l'opposition des Etats-Unis qui arguèrent notamment de notre absence des institutions de Bretton Woods.

Appréciation générale

Pour la première fois dans l'histoire des relations internationales, un nombre restreint de pays développés et en développement - agissant en quelque sorte comme représentants de la communauté internationale - vont coopérer en vue de promouvoir un réaménagement du système des relations économiques entre les Nations. Ces pays ne négocieront pas formellement au nom des pays non participants, mais il apparaît d'emblée que les résultats qui seront atteints et les progrès qui seront réalisés finiront par engager en fait l'ensemble des pays. La CCEI sera un dialogue entre deux partenaires disposant chacun d'armes de négociation: la technologie du côté des pays industrialisés, le pétrole et certains produits de base chez les pays en développement. La réforme envisagée prendra-t-elle la forme d'un acte révolutionnaire ou une simple correction des défauts les plus évidents du système actuel ? Il est probable que la solution se situera quelque part entre ces deux extrêmes.

Il est important de noter que, par la CCEI, est institutionnalisé l'un des objectifs poursuivis depuis longtemps par les Etats-Unis aussi bien sur le plan mondial qu'à l'OCDE, à savoir la création de petits groupes, responsables de la négociation et réunissant les principaux partenaires économiques. Notre pays ne peut guère s'opposer à cette tendance si elle est susceptible de créer des conditions favorables à la recherche de solutions aux grands problèmes économiques actuels. Elle devra toutefois veiller à ce que des liens étroits soient maintenus avec les pays non participants - en particulier ceux qui sont membres de l'OCDE - et les organisations économiques internationales.

Le cheminement sera ardu, les problèmes à résoudre difficiles. De plus, les deux groupes en présence partent d'appréciations de situation différentes. Il serait hasardeux de se prononcer sur les chances de succès de la CCEI et sur le genre de résultats qu'elle peut produire. Il apparaît toutefois certain que l'absence de premiers résultats concrets après quelque 12 mois de négociations serait susceptible d'aggraver la situation présente et de faire retomber la discussion internationale dans les affrontements stériles qui prévalurent en 1974, notamment dans le cadre des Nations Unies.

- 8 -

En raison du petit nombre de délégations présentes directement à la table de négociation, notre pays sera appelé à jouer un rôle actif, en particulier dans les Commissions sur l'énergie et sur les questions financières dont il est membre. Compte tenu des multiples aspects et de la vaste portée de ces négociations, il sera essentiel que les positions de la Suisse soient préparées d'une manière approfondie et que les points de vue de tous les Départements intéressés (et de la Banque nationale suisse) puissent être pris en considération. En exécution de votre décision du 8 décembre, le Département de l'économie publique vous adressera très prochainement un rapport relatif à la mise en oeuvre de structures interdépartementales de coordination.

* * *

Nous vous

p r o p o s o n s

de prendre note du présent rapport et d'approuver les résultats généraux de la Réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) qui s'est tenue à Paris du 16 au 19 décembre 1975.

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERALDEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Graber

sig. Brugger

Annexes:

- Déclaration suisse
- Communiqué final

Réunion ministérielle
de la Conférence sur la coopération économique
internationale (CCEI)
(Paris, le 16 décembre 1975)

DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION SUISSE

M. PIERRE GRABER, PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

Je tiens à m'associer pleinement aux remerciements adressés au Gouvernement français. Ma gratitude va à tous ceux dont les efforts ont rendu possible l'ouverture de la Conférence.

Le monde souffre de graves déséquilibres globaux et d'une répartition très inégale des ressources disponibles. Une importante partie de l'humanité vit dans le dénuement. Les économies sont frappées d'une récession généralisée et profonde. Les écarts de développement se creusent. Les relations financières et monétaires internationales sont dérégées. Des incertitudes pèsent sur l'approvisionnement futur en matières premières et en énergie.

La réunion aujourd'hui de la Conférence sur la coopération économique internationale fournit la preuve d'une prise de conscience collective de ces problèmes fondamentaux et des perturbations qui affectent les relations internationales. Mieux, elle marque la volonté de la communauté internationale de porter remède à cet état de chose par la voie de la coopération.

L'interdépendance des économies nationales - partout ressentie malgré les différences de situation -, explique que fondamentalement les intérêts de tous les pays convergent et que cela doit les inciter à assurer ensemble le fonctionnement harmonieux de l'économie mondiale. Chaque membre de la communauté internationale porte ainsi une part de responsabilité qu'il doit assumer en fonction de ses moyens. A cet égard, le rôle de la Conférence est crucial. Composée d'un nombre restreint de membres, elle devra faire en sorte que tous les pays puissent s'associer à l'effort commandé par l'intérêt général tout en étant assurés que leurs intérêts particuliers seront pris en considération. C'est dans cet esprit que la Suisse entend oeuvrer au sein de la Conférence.

En raison de sa profonde imbrication dans l'économie mondiale, mon pays ressent avec une intensité particulière la nécessité d'une coopération internationale efficace. Nous comprenons et partageons les préoccupations de tous les pays qui attendent de la coopération et de l'essor des relations économiques internationales qu'ils renforcent et stimulent leur propre développement.

Certains aménagements des relations économiques internationales s'imposent. Il s'agira de prendre tout particulièrement en considération la situation des pays qui n'ont guère tiré avantage des progrès économiques accomplis. Mais il faudra aussi tenir compte des réalités économiques. Oublier cette exigence essentielle risquerait de faire naître des distorsions nouvelles pouvant conduire à des déséquilibres de structures aussi graves que ceux que l'on veut corriger aujourd'hui.

A nos yeux, les objectifs généraux de la Conférence sont de trois ordres :

- 3 -

1. Renforcer les relations entre pays industrialisés et pays en développement et promouvoir en particulier le développement économique de ces derniers.
2. Rééquilibrer les relations économiques internationales.
3. Répondre aux besoins mondiaux futurs en matières premières et en énergie dans l'intérêt de tous les pays.

En définissant les tâches de la Conférence, nous devons tenir compte du fait qu'elle est de composition restreinte et qu'elle doit respecter les compétences des organisations internationales existantes. Nous pensons en conséquence que son rôle spécifique sera :

1. de parvenir à une vue globale des problèmes pour se concentrer d'abord sur les questions jugées, d'un commun accord, les plus urgentes et les plus importantes
2. d'orienter et surtout de stimuler la coopération internationale existante
3. de susciter une coopération internationale dans les domaines où elle n'existe pas encore, tels que l'énergie.

L'avenir de la Coopération économique internationale peut dépendre du succès de la Conférence. Nous le croyons assuré si tous les pays s'engagent dans un examen réaliste, sans à priori ni exclusive, des problèmes à résoudre avec la détermination de maintenir un climat d'ouverture et de compréhension.

CONFERENCE SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE MINISTERIELLE

CCEI-CM4
Original : Anglais
Présentation:
co-Présidents

19 décembre 1975

COMMUNIQUE FINAL

1. La Conférence sur la coopération économique internationale s'est tenue à Paris, au niveau ministériel, du 16 au 19 décembre 1975. Elle a réuni les représentants des 27 membres de la Conférence, qui sont les suivants : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, C.E.E., Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, République Arabe d'Egypte, Suède, Suisse, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie. Les ministres délégués à la Conférence se sont félicités de la présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les débats de la Conférence ont été ouverts par le Président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing.

3. M. Allan J. MacEachen, Secrétaire d'Etat du Canada aux affaires étrangères et M. Manuel Perez-Guerrero, Ministre d'Etat du Venezuela pour les affaires économiques internationales, co-Présidents de la Conférence sur la coopération économique internationale, ont présidé la Réunion ministérielle.

4. Les ministres délégués à la Conférence ont exposé leurs vues sur la situation économique internationale. Ils ont présenté des suggestions sur la façon dont les problèmes qu'ils avaient identifiés pourraient être résolus. L'attention a été appelée sur la situation difficile des pays les plus gravement touchés. Ils ont reconnu que la Conférence sur la coopération économique internationale fournit

une occasion exceptionnelle d'aborder ces problèmes et de renforcer la coopération économique internationale, pour le bien de tous les pays et de tous les peuples.

5. La Conférence a décidé d'engager un dialogue international intensifié. A cet effet, elle a créé quatre Commission (sur l'énergie, les matières premières, le développement et les affaire financières) qui se réuniront périodiquement pendant toute l'année 1976. Il a été convenu que chacune des quatre Commissions comporterait quinze membres, dont dix représentant des pays en développement et cinq représentant des pays industrialisés.

6. Les Commissions commenceront leurs travaux le 11 février 1976. La préparation des travaux des quatre Commissions fera l'objet d'un examen au cours d'une réunion des co-Présidents de la Conférence et des quatre Commissions, après consultation, au besoin, des autres participants à la Conférence. Cette réunion aura lieu le 26 janvier 1976, dans le cadre des orientations générales indiquées aux paragraphes 10 à 14 de la Déclaration finale de la deuxième Réunion préparatoire qui ont été approuvées par la Conférence.

7. La Conférence est convenue que les Commissions seront composées des participants suivants :

- Energie : Algérie, Arabie saoudite, Brésil, Canada, CEE, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Japon, Suisse, Venezuela, Zaïre;

- Matières premières : Argentine, Australie, Cameroun, CEE, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Japon, Mexique, Nigéria, Pérou, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie;

- Développement : Algérie, Argentine, Cameroun, Canada, CEE, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Jamaïque, Japon, Nigéria, Pakistan, Pérou, Suède, Yougoslavie, Zaïre;

- 3 -

- Affaires financières : Arabie saoudite, Brésil, CEE, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Mexique, Pakistan, Suède, Suisse, Zambie;

Les co-Présidents des Commissions seront :

- Energie : Arabie saoudite et Etats-Unis d'Amérique;
- Matières premières : Japon et Pérou;
- Développement : Algérie et CEE;
- Affaires financières : CEE et Iran.

Des réunions communes des co-Présidents de la Conférence et des Commissions pourront être organisées en cas de besoin.

8. Il a été convenu que les membres de la Conférence qui désireraient suivre les travaux d'une Commission à laquelle ils n'appartiennent pas devraient avoir la faculté d'y déléguer un représentant à titre d'auditeur sans droit de parole.

9. La Conférence a décidé qu'un certain nombre d'organisations intergouvernementales fonctionnelles directement intéressées aux problèmes qui seront examinés pourraient utilement contribuer à leur discussion. En conséquence, elle a invité ces organisations (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, OPEP, AIE, CNUCED, OCDE, FAO, GATT, PNUD, ONUDI, FMI, BIRD, SELA) à se faire représenter en permanence au sein des Commissions correspondantes. Leurs observateurs auront le droit de parole, mais non le droit de vote, et ne participeront donc pas à la formation d'un consensus. De plus chaque Commission pourra inviter des organisations intergouvernementales fonctionnelles à participer en tant qu'observateurs ad hoc à l'examen de questions déterminées.

10. La Conférence a décidé de créer un Secrétariat international à compétence exclusivement administrative et technique sur la base des propositions formulées par les deux co-Présidents. Elle a

désigné comme chef du Secrétariat M. Bernard GUITTON, et approuvé les plans relatifs à l'organisation et aux modalités du fonctionnement de ce Secrétariat. Le coût de la création du Secrétariat et des réunions futures de la Conférence sera assumé par les membres de la Conférence, selon un barème approuvé par celle-ci.

11. Il a été convenu que les quatre Commissions se réuniraient à Paris. Les réunions ultérieures des Commissions seront convoquées par leurs co-Présidents.

12. Une ou plusieurs réunions de la Conférence, au niveau des fonctionnaires, pourront être tenues six mois au moins après la présente réunion ministérielle. La Conférence ministérielle est convenue de se réunir de nouveau au niveau ministériel dans douze mois environ.

13. La Conférence a adopté les Règles de procédure recommandées par la Réunion préparatoire, qui reposent sur le principe du consensus, d'après lequel les décisions et recommandations sont adoptées quand la présidence a constaté qu'aucune délégation membre n'y fait objection. Les langues officielles et de travail de la Conférence sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Les Règles de procédure s'appliquent à tous les organes de la Conférence.

14. La Conférence a pris note de la résolution de l'Assemblée générale intitulée "Conférence sur la coopération économique internationale (Résolution 3315 (XXX))" et est convenue de communiquer ses rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa trente et unième session.

15. Les membres de la Conférence ont rendu hommage au Président Giscard d'Estaing pour l'initiative qu'il a prise en vue d'amorcer le dialogue qui est maintenant engagé, et remercié chaleureusement le Gouvernement français de son hospitalité, des efforts qu'il a accomplis et des obligations qu'il a assumées afin d'assurer le succès de la Conférence ministérielle.